

convention ayant pour objet de supprimer les opérations de la contrebande à la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis et de coopérer dans l'arrestation et la poursuite des personnes qui violent les lois de l'un ou de l'autre pays contre le trafic des drogues narcotiques et pour autres objets, convention signée à Washington le 6 de juin 1924 au nom de Sa Majesté le roi pour le compte du Canada par le plénipotentiaire y nommé, en ajoutant dans l'espace laissé en blanc les mots: "le Sénat et".

DEPOT D'UN RAPPORT

Par l'honorable E. Lapointe (ministre de la Justice), le rapport du surintendant des pénitenciers pour l'année écoulée le 31 décembre 1924.

DEPOT DE CORRESPONDANCE RELATIVE AUX TARIFS MARITIMES

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau les pièces de correspondance que j'ai reçues concernant l'application des nouveaux tarifs maritimes et demandées par le très honorable chef de l'opposition. Cette correspondance est volumineuse; les pièces en sont disséminées dans plusieurs départements. Il faudra quelques jours avant que le ministère du Commerce puisse nous en livrer une copie. Certains autres ministères sont prêts à déposer aujourd'hui même sur le bureau la correspondance qu'ils ont eue à ce sujet. Du moment que mon très honorable ami a réclamé le dépôt de ces documents j'ai demandé à chaque département de préparer ce dossier le plus tôt possible.

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Je demande à déposer la correspondance du ministère de la Marine et des Pêcheries concernant les frets maritimes.

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Pour faire suite à la demande du très honorable chef de l'opposition, je désire déposer la correspondance reçue par le ministère des Chemins de fer concernant les frets maritimes. Une bonne partie de cette correspondance a été échangée entre les différents ministères, de sorte que plusieurs de ces lettres et mémoires feront partie des dossiers provenant des autres départements. La correspondance que nous déposons renferme peut-être des documents qui ne sont pas inclus dans les dossiers des autres ministères.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Pardon; je n'ai pas bien compris de quoi il s'agit.

L'hon. M. GRAHAM: Il s'agit du dépôt de toute la correspondance ayant trait aux frets maritimes. Ce sont des lettres reçues de particuliers se plaignant des taux transatlantiques; une bonne partie de ces communications, si je ne me trompe, forment des plaintes contre les frets exigés par la marine marchande de l'Etat; c'est pour cela que ces lettres ont été transmises au ministère des Chemins de fer. La partie négligeable du dossier comprend la correspondance échangée entre les divers ministères pour le transfert de ces documents au ministère des Chemins de fer.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le Gouvernement est certainement dans l'erreur sur l'objet de ma demande et le hansard j'en suis convaincu, confirmera mon assertion. Je n'ai jamais réclamé le dépôt de la correspondance échangée entre des particuliers et le département des Chemins de fer, ni entre des compagnies et n'importe quel ministère. En premier lieu, j'ai réclamé le dépôt de toute correspondance échangée entre l'ancien gouvernement, en 1920 et 1921, et les autorités impériales ou avec le comité impérial de la navigation, concernant les frets maritimes. Et hier, j'ai réclamé le dépôt de la correspondance échangée entre le Gouvernement actuel et le gouvernement anglais ou le comité impérial de la navigation touchant les frets maritimes. Le dossier renfermant quantité de correspondances reçues de la part de particuliers par le département du Commerce, qui a été déposé hier ou avant-hier, ne répond donc pas du tout à ce que j'ai demandé. Et il en est de même des documents qui ont été déposés aujourd'hui. Je ne m'oppose pas au dépôt de cette correspondance; elle sera peut-être nécessaire, mais elle n'a rien à faire avec les dossiers que j'ai réclamés.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je croyais, je l'avoue candidement, que mon très honorable ami avait réclamé le dépôt de toute la correspondance concernant la question des frets maritimes, et j'ai fait l'impossible afin de la réunir au dossier.

Le très hon. M. MEIGHEN: Avant-hier encore, j'ai exposé clairement ce que je voulais et je m'en suis tenu à ma première demande.

ADOPTION D'UN RAPPORT DU COMITE SUR LA LOI DU DROIT D'AUTEUR, 1921

M. RAYMOND propose:

Que le rapport du comité spécial nommé pour examiner le projet de loi (bill n° 2) tendant à modifier la loi de 1921, concernant le droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, soit adopté.